

## Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2007

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** Dans le cadre du programme de travaux d'investissement prévus au budget 2007, la Commission des Sports propose la répartition suivante, au titre des tranches annuelles, chapitre 23.412.2312.00506 - 34000 :

Celle-ci prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes et à la conservation du patrimoine.

<b>- Complexe sportif de la Malcombe : aménagements :</b>	
. aménagement d'un terrain de beach-volley	65 000 €
. installation d'une borne fontaine	5 000 €
. Malcombe 1 - pose de buts de rugby	1 500 €
. création d'une aire de jeux pour enfants	50 000 €
<b>- Complexe sportif de Rosemont : aménagements :</b>	
. piste BMX - réfection complète de l'aire de départ	55 000 €
. chemin de la Combe aux Lézards - installation d'un dispositif anti-scooters	6 000 €
<b>- Complexe sportif de Saint-Claude :</b>	
fermeture du site aux quads et scooters	32 500 €
<b>- Complexe sportif des Orchamps : Orchamps 3 -</b>	
pose de buts de rugby	1 500 €
<b>- EPS Marceau : clôture pare-ballons et réfection</b>	
du terrain	75 000 €
<b>- EPS Chamars : aménagement d'un accès de service</b>	
avec portail	5 000 €
<b>- Piscine La Fayette : déplacement de la clôture</b>	
pour agrandissement du solarium	80 000 €
<b>- Tous sites : réparations importantes sur clôtures</b>	
pare-ballons	4 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>381 000 €</b>

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir ces opérations et à les inscrire en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives aux chapitres correspondants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2007.*